

LES DÉCHETS

mode d'emploi – mis à jour le 22/06/2022

Les ordures ménagères classiques : « bac gris »

La collecte est assurée par la Métropole de Lyon :

- le **mardi** et le **samedi** pour le secteur Centre-ville et habitat collectif
- **uniquement le samedi** pour le secteur Zones pavillonnaires

Les bacs gris sont disponibles en achat ou location auprès de divers fournisseurs (voir tableau en p.2).

Les déchets recyclables / collecte sélective : bac jaune-vert / bac de tri

La collecte sélective est assurée par la Métropole de Lyon: le **jeudi**

Pour obtenir ou faire réparer un bac de tri : aller sur le site Toodego.com (onglet Tous les Services / section 8) après avoir créé un compte puis suivre les instructions.

Les bacs verts sont livrés gratuitement à votre domicile (les coûts sont pris en charge par la Métropole).

Pour obtenir un bac de tri, il faut impérativement posséder un bac gris.

Les obligations en matière de collecte

Par l'arrêté municipal l'arrêté municipal de collecte n°99-506 du 21 septembre 1999, il est strictement interdit de présenter ses déchets en sacs plastiques. Chacun a l'obligation de se munir de bacs de collecte normalisés comme définis à l'article 9 de l'arrêté de collecte.

Quelques conseils pour bien trier

Le bac vert est destiné à la collecte des emballages principalement. Les déchets doivent y être jetés **EN VRAC**.

Vous pouvez déposer dans le bac jaune/vert : tous les emballages, les sacs, sachets, films, pots, boîtes et barquettes plastiques vides, bouteilles plastiques (eau, soda, lessives, gel douche et shampoing...), les boîtes de conserve et les canettes, les aérosols bien vidés, les barquettes en aluminium, les briques alimentaires, les emballages et les boîtes en cartons, les papiers (journaux, magazines, prospectus...), les petits emballages en métal

Vous ne devez jamais déposer : le verre, les papiers gras et les papiers sanitaires, les emballages souillés par le gras ou ayant contenu des produits dangereux (bouteilles d'huiles par exemple), les objets et jouets en plastique



Les autres déchets

Outre les ordures ménagères classiques, nous produisons quantité de déchets particuliers, encombrants ou spéciaux, dont certains peuvent parfois être dangereux ou polluants. Il est ainsi impératif d'utiliser les bons moyens de collecte mis à votre disposition afin que ces déchets soient traités par les filières adaptées.

Moyens de collecte des déchets les plus courants :

- **le verre** : collecte dans les silos à verre disposés dans les différents quartiers de la ville
- **les textiles** : récupération des vêtements usagés et linge de maison dans les bennes à textile (Le RELAIS) situées dans quelques quartiers de la ville
- **les déchets verts** : en déchetterie ou en paillage/compost. **Il est strictement interdit (arrêté municipal n°2015-0007) de brûler les végétaux .**
- **les encombrants** : en déchetterie.

- **les piles** : des conteneurs de collecte sont disposés dans différents équipements (mairie, médiathèque, écoles, collège)
- **les déchets spéciaux** : peintures, solvants, engrais, tubes néons, insecticides, pesticides, thermomètres médicaux... sont des déchets extrêmement polluants qui ne peuvent pas être traités de la même façon que des déchets ordinaires. Ils doivent donc être apportés en déchetterie pour faire l'objet d'un traitement spécifique.
- **les déchets médicaux** : Les déchets médicaux préférable d'emballer les seringues ou objets coupants dans une bouteille ou dans une boîte à cet effet (en vente dans les magasins médicaux) avant d'être jetés dans le bac gris ou ramenés en pharmacie.
- **Les déchets des équipements électriques et électroniques (D3E)** : petit électroménager (téléphone, sèche-cheveux, mixeur, aspirateur, fer à repasser...), gros électroménager (frigo, machine à laver, cuisinière...), téléviseur, matériel informatique (ordinateur, écran, imprimante, scanner...). Ils doivent être apportés en déchetterie ou dans les points de collecte lors d'opérations de collecte ponctuelles.

Liste des fournisseurs de bacs gris

Les bacs gris peuvent être loués ou achetés auprès des fournisseurs suivants :

RAISON SOCIALE	ADRESSE	TELEPHONE	MAIL
CITEC ENVIRONNEMENT	45, route de Toussieu 69800 SAINT PRIEST	09 70 80 94 28	boutique@conteneur-dechets.fr
COLLVERT SA	19 rue Sigmund Freud 69120 VAULX-EN-VELIN	04 78 79 61 61	
G.S.E.	12 rue Javelot 69120 VAULX EN VELIN	04 78 80 85 35	contact@gse-adb-bac.com
MOREAU MICHEL ET FILS	35 avenue Clément Ader 69800 SAINT-PRIEST	04 72 76 00 50	info@moreau-sas.fr
PAREDES	1 rue Georges Besse – ZI Revoisson – BP 302 69745 GENAS CEDEX	04 72 47 47 40	dominique.vigne@parades.fr
PICARD	TECHNOPARC 2-Bâtiment B 29, rue Saint Jean de Dieu69007 LYON	04 72 98 00 98	picard.maintenance@picardsr.fr
SULO (Plastic Omnium)	3 Rue GARIBALDI 69800 SAINT PRIEST	04 72 76 77 78	dechets-info@sulo.com regiepo@plasticomnium.com
SOLYRA	13, rue René Leynaud 69001 LYON	04 78 93 28 93	solyra@solyra.fr

Déchetterie de Feyzin

26 Rue Léon Blum, 69 320 FEYZIN
04 78 70 63 03

Horaires d'hiver

- Du 1er novembre au 31 mars

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h.
Le samedi : 9h-17h.
Le dimanche : 9h-12h.
Fermeture jours fériés.

Horaires d'été

- Du 1er avril au 31 octobre

Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-18h.
Le samedi : 8h30-18h30.
Le dimanche : 9h-12h.
Fermeture jours fériés.

Conditions d'accès

L'accès à la déchetterie est conditionné par la catégorie de véhicule utilisé. Selon la catégorie de véhicule, l'accès peut être payant et limité à 4 passages par mois. L'accès est gratuit et illimité pour les véhicules légers.

COMPOSTAGE

Obtenir gratuitement un composteur de jardin

Si vous habitez une maison individuelle avec jardin dans la Métropole, c'est le moment de vous lancer : la Métropole vous offre gratuitement un **composteur individuel** !

Formulaire de demande à remplir en ligne sur **TOODEGO**

Seront demandés :

- une photo de votre jardin
- une copie de la carte d'identité
- un justificatif de domicile

Installer un composteur partagé

Vous êtes copropriétaire, membre d'une association de quartier ou de parents d'élèves et vous souhaitez installer un composteur partagé dans votre résidence, votre quartier, à l'école ou au collège ? La Métropole de Lyon peut vous accompagner avec :

- la mise à disposition des bacs et accessoires
- la formation de deux personnes référentes
- l'accompagnement technique pendant un cycle de compostage

Formulaire de demande à remplir en ligne sur **TOODEGO**

Plus d'informations auprès du Pôle Cadre de Vie au 04-72-21-46-45